



Ville de Cerny

Extrait du registre des arrêtés

Essonne

Brue Degommier 91590 CERNY ☎ 01 69 23 11 11 📠 01 69 23 11 10 @mairie@cerny.fr

ARRÊTÉ N° 2026-I-53– 5.4

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS

À MONSIEUR PATRICK MIKOLAJCZAK,

Conseiller municipal

Le Maire de la commune de Cerny,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-18 qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
VU le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, dressé le 20 mars 2026, portant élection de Monsieur Rémi HEUDE en tant que 1^{er} adjoint,
Considérant la nécessité, pour le bon fonctionnement des services, en son absence ou en cas d'empêchement, de donner délégation à un membre du Conseil municipal,

ARRÊTE

- Article 1^{er} : Monsieur Patrick MIKOLAJCZAK, conseiller municipal est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir **dans le domaine de la sécurité**, en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Rémi HEUDE. En son absence, il exercera toutes les fonctions inhérentes au suivi des affaires s'y rapportant pour lesquelles il a, en outre, délégation de signature.
- Article 2 : La signature des pièces et actes pour lesquels délégation a été donnée devra être précédée de la formule suivante : « Par délégation du Maire, en l'absence de Monsieur Rémi HEUDE ».
- Article 3 : La Directrice générale des services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.
- Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Fait à Cerny, le 26 mars 2026
Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny